

COMITE DE DIRECTION DU 11/09/2015 à 20h COMPTE-RENDU

Date de convocation : 4 septembre 2015

Membres présents : DIDIER Jean (T), RAMBAUD Bruno (T), VIAL Pierrick (T), BONNET André (T), BRUN Michel (T), FALCOZ Denis (T), ARLAUD Frédéric (T), MOLBERT Line (T), MARTIN Sylvie (T), MARTIN FARDON Marie-France (T), MOLLARET Guy (T)

Membres présents non votants : FOUCRIER Eric (Directeur), DUFRENEY Jean-Charles (S)

Membres absents avec pouvoir :

Membres absents : BONNET Maryse (T), WAX Nicolas (S), MARNAS Gilles (S)

Membres votants : 11

Secrétaire de séance : Pierrick VIAL et Eric FOUCRIER

Présidence : Michel BRUN

Remarque en préambule : concernant l'envoi des convocations, bien anticiper les durées d'acheminement du courrier pour les personnes qui les reçoivent par courrier postal.

1. Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu du précédent Comité de Direction est approuvé à l'unanimité, soit 11 voix pour.

2. Point sur les Celticimes

Vincent BARBONI est présent sur ce point de la réunion, et présente le bilan de l'édition 2015.

- Budget global : environ 55 000 €
- Des pistes d'amélioration pour l'an prochain au niveau des artistes : moins de participation aux sessions. En parallèle, 190 stages vendus (plafond atteint) avec beaucoup de débutants, pour qui il est difficile de s'engager devant un public lors des sessions.
- Impact Tour de France au niveau de l'ambiance et de la mobilité des festivaliers et spectateurs (appréhension pour prendre la route).
- Moins de monde au concert du mercredi, pour les raisons invoquées ci-dessus.
- Les participants sont ravis de l'organisation, les artistes demandent à revenir.
- La question de la cotisation des Celticimes à l'OT est posée, et confirmation est donnée que l'association paiera une cotisation.
- Réflexion sur les heures de travail réalisées dans le cadre du festival par le personnel (Vincent et Alexandre) : Vincent a diminué les heures dans le cadre de l'EPIC, mais la question est posée sur les modalités de mise à disposition d'Alexandre : désaccord de la présidence, qui est favorable à fixer des limites à 8h/jour et 35h/semaine maximum. En cas de dépassement,

les heures supplémentaires seraient facturées à l'association, ceci étant valable pour toutes les associations.

- Vincent insiste sur l'aspect positif des Celticimes sur le commerce local.
- Edition 2016 : les dates ont été fixées du 16 au 24 juillet 2016.
- **Le Comité de Direction, à l'unanimité soit 11 voix pour, se positionne en faveur de la reconduction des Celticimes.**

3. Compte-rendu de la Commission événements été 2015

Eric FOUCRIER présente le bilan de la commission du 10/09/15.

Le bilan est très positif hormis sur quelques dates, notamment le Modélisme.

- Trial : peu de monde mais prestation de qualité.
- Quad : il convient de mettre davantage en avant le mode participatif sur ce type d'événement.
- Savoyardises : à coupler avec une démonstration de fabrication de beaufort.
- Fête du 14 juillet : retours positifs sur la soirée.
- Fête du 15 août : problème de météo défavorable.
- Feu de joie : bilan positif.
- Fête du Plan d'eau : bilan positif.
- Marmotte : environ 8 000 personnes, mais peu de chances d'avoir un passage en 2016.
- BRA : environ 1 500 personnes, retours positifs.
- BMX : bilan positif.
- Réflexion sur les soirées : faire appel aux associations pour prendre le relais sur certaines soirées actuellement réalisées par l'OT.
- Organisation et planification : l'objectif est de boucler la programmation de l'hiver mi-septembre, et la programmation de l'été fin octobre.

4. Situation avancement travaux RM et décision travaux TK Crêt de l'Ane

L'avancement des travaux est conforme au prévisionnel.

Des points durs ont été repérés, causés par des glissements de terrain :

- P5 des Teppes
- P1, P2, P3 et P4 du TK l'Ane, pour un coût de remise en état estimé à 30 000 €

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité, soit 11 voix pour, une réparation à minima, soit avec 2 appuis.

5. Situation financière, et délibération transfert des prêts de l'ex-régie des RM et ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie ADS

5.1. Transfert des prêts de la RRM et report d'échéance du prêt Caisse d'Epargne Rhône-Alpes A010B87000

Suite à la création de l'EPIC Albiez Tourisme et au transfert de la gestion du domaine skiable de la Régie des Remontées Mécaniques à Albiez Domaine Skiable,

Le Comité de Direction d'Albiez Tourisme, à l'unanimité soit 11 voix pour, décide :

ARTICLE 1 :

D'accepter le transfert des prêts bancaires contractés par la Régie des Remontées Mécaniques dont détail en annexe et notamment le prêt de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes A010B87000.

ARTICLE2 :

D'accepter le report de l'échéance annuelle du prêt de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes A010B87000 du 25/10/15 au 25/02/16 ainsi que toutes les échéances suivantes au 25/02 de chaque année, selon le tableau d'amortissement joint,
Ainsi que le règlement des intérêts intercalaires dus au rallongement et les frais d'avenant fixés à 0.10% du capital restant dû soit 1 181.22€.

ARTICLE3 :

D'autoriser le Directeur d'Albiez Tourisme, Monsieur Eric FOUCRIER, à signer l'avenant au contrat de prêt et à procéder à toutes opérations prévues au contrat.

5.2. Ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes

Le Comité de Direction d'Albiez Tourisme

Pour pallier une insuffisance temporaire de liquidités dans le financement des dépenses prévues au budget primitif 2015 d'Albiez Domaine Skiable,
Et après avoir pris connaissance de la proposition établie par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes pour la mise en place d'une Ligne de Trésorerie Interactive en date du 28/07/15,

Décide à l'unanimité, soit 11 voix pour :

ARTICLE 1 :

de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Durée** : 1 an
- **Taux d'intérêt** : EONIA + marge de 2.50%. Le calcul des intérêts débute le jour du versement (inclus) et s'arrête le jour auquel le remboursement est réalisé, ce jour étant exclu.
- **Remboursement des intérêts** : chaque mois civil par débit d'office
- **Demande de tirage** : aucun montant minimum – par crédit d'office
- **Remboursement du capital** : aucun montant minimum
- **Frais de dossier** : 800€

ARTICLE2 :

D'autoriser le Directeur d'Albiez Tourisme, Monsieur Eric FOUCRIER, à signer le contrat de prêt et à procéder à toutes opérations prévues au contrat.

6. Décisions modificatives budgets 2015 AT et ADS

6.1. Décision modificative 2 au BP 2015 d'Albiez Domaine Skiable

Considérant la nécessité d'ajuster les prévisions budgétaires et notamment afin de prendre en compte la mission du Directeur sur Albiez Tourisme et sur Albiez Domaine Skiable,
Le Comité de Direction d'Albiez Tourisme, à l'unanimité soit 11 voix pour,
Approuve la décision modificative n°2 au budget 2015 d'Albiez Domaine Skiable, détaillée ci-après.

73013 Code INSEE	ALBIEZ TOURISME ALBIEZ DOMAINE SKIABLE	DM n°2 2015
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-637 : Taxe sur les remontées mécaniques	23 550,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	23 550,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-648 : Mise à disposition	0,00 €	23 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	23 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	23 550,00 €	23 550,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

6.2. Décision modificative 2 au BP 2015 d'Albiez Tourisme

Considérant la nécessité d'ajuster les prévisions budgétaires,
Le Comité de Direction d'Albiez Tourisme, à l'unanimité soit 11 voix pour,
 Approuve la décision modificative n°2 au budget 2015 d'Albiez Tourisme, détaillée ci-après.

73013 Code INSEE	ALBIEZ TOURISME ALBIEZ TOURISME	DM n°2 2015
---------------------	------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-658 : Remboursement prestataires	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-75802 : RECETTES BILLETTERIES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
Total Général		4 000,00 €		4 000,00 €

7. Reprise et remplacement véhicule SKODA Octavia

Le véhicule SKODA actuel a un coût de 580€HT/mois. Le Directeur demande à changer pour un véhicule moins cher.

Selon le devis de Jeanlain, un changement pour un véhicule plus petit, du style SEAT Ibiza 75ch, permettrait de passer à un loyer de 250€HT/mois, soit une économie de 2 500 €/an. Le solde de la reprise est de 1 000 €HT.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction valide à l'unanimité, soit 11 voix pour, le changement de véhicule.

8. Demande de l'ESF pour imprimante forfaits vendus par leurs soins

L'ESF demande à l'EPIC la mise à disposition d'une imprimante (à installer au niveau du Mollard) pour éditer les forfaits dans le cadre des ventes de packs ESF/RM réalisées par l'ESF. Les ventes de forfaits par l'ESF représentent 10% du CA d'Albiez Domaine Skiable.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide, à l'unanimité soit 11 voix pour, de réaliser un essai sur une saison, assorti d'une convention de prêt.

9. Choix des tarifs à mettre en ligne le 15/09 et arbitrage et choix sur forfaits promo, sur tarif dégressif sur 3 mois pour modification des flux de trésorerie

- Le Directeur présente une proposition de campagne promotionnelle sur les forfaits saison. Il s'agit d'appliquer une réduction de 10% sur le prix promo « classique » jusqu'au 15/10, puis une réduction de 5% du 15/10 au 15/11, puis le tarif promo classique jusqu'à l'ouverture de la saison. Sur les ventes avant le 15/11, les quantités de forfaits proposés sont limitées (pour chacune des 2 premières périodes, 100 forfaits adultes, 100 forfaits enfants et 40 forfaits seniors). Cette opération permet une entrée de trésorerie durant l'automne.

Le Comité de Direction valide cette proposition à l'unanimité, soit 11 voix pour.

- D'autres forfaits sont proposés à la vente en ligne : le forfait Samedi €, les forfaits 6 jours et les forfaits journée.

Le Comité de Direction valide la proposition à l'unanimité, soit 11 voix pour.

- Le Directeur propose la création d'une remise spécifique sur les forfaits pour les licenciés de la FFC BMX, à hauteur de 15%.

Le Comité de Direction valide la proposition à l'unanimité, soit 11 voix pour.

10. Validation pour mise en vente en ligne et à l'OT des produits marqués ALBIEZ

Le Directeur présente une liste de produits marqués « Albiez », avec les devis correspondants : tour de cou, housse de téléphone étanche, porte-clé puzzle, magnet, bonnets, polo.

Le Comité de Direction valide, avec 10 voix pour et 1 voix contre, la vente de produits « Albiez » par l'OT.

11. Problématique liée à la loi NOTRe et ses conséquences sur le fonctionnement de l'entité.

Après un long parcours législatif de plus de deux années, la loi NOTRe a définitivement été adoptée par le Parlement le 16 juillet 2015 et est en attente de promulgation (après passage éventuel devant le Conseil constitutionnel). En ce qui concerne la compétence tourisme des collectivités territoriales, celle-ci demeure totalement partagée entre les régions, les départements et le bloc local (communes/intercommunalités) Au niveau du bloc local, la création des Offices de Tourisme devient une compétence obligatoire des intercommunalités en lieu et place des communes au 1er janvier 2017.

Les aménagements prévus pour les Offices de Tourisme : des aménagements de forme à cette obligation ont été concédés tout au long du parcours parlementaire de la loi NOTRe à l'article 68. Ces aménagements concernent les Offices de Tourisme et non la compétence en tant que telle qui est transférée à l'EPCI :

1°) Si l'EPCI compte en son sein une ou plusieurs communes stations classées de tourisme disposant d'un Office de Tourisme, celui-ci peut décider, trois mois avant le transfert effectif de la

compétence (soit avant le 1er octobre 2016), de maintenir des Offices de Tourisme distincts pour sa ou ses stations classées dans leur forme juridique actuelle notamment. Le texte précise que des modalités de mutualisation des moyens et des ressources des Offices de Tourisme doivent être définies car ces derniers sont désormais communautaires (financement, personnel, locaux...). Ces Offices de Tourisme distincts, donc non regroupés et non transformés en Bureaux d'Information Touristique d'un nouvel Office de Tourisme communautaire, devront notamment modifier leur gouvernance au profit d'élus intercommunaux quel que soit leur statut juridique (conseil d'administration, comité directeur, conseil d'exploitation).

2°) Lorsque coexistent sur une même commune ou un même EPCI plusieurs « marques territoriales protégées » que le texte qualifie de « distinctes par leur situation, leur appellation ou leur mode de gestion » comme c'est le cas de la commune de Saint-Martin-de-Belleville en Savoie (Les Ménuires et Val Thorens), là aussi, l'EPCI peut créer ou maintenir un Office de Tourisme distinct pour chacun « des sites disposant d'une marque territoriale protégée ».

Concernant notre territoire, le périmètre géographique de l'intercommunalité support de la compétence touristique dont dépendra Albiez reste à définir : Massif Arvan-Villard, cœur de Maurienne ou autre communauté de communes à mettre en place...

Suite à la présentation de cette problématique, le Comité de Direction décide de renouveler le classement de l'OT d'une part, et d'engager une démarche de dépôt de la marque de territoire Albiez d'autre part.

12. Validation de l'offre hébergement tout compris pour vente en ligne

Ce point de l'ordre du jour est reporté au prochain Comité de Direction.

13. Participation aux salons (Luxembourg)

Ce point de l'ordre du jour est reporté au prochain Comité de Direction.

14. Questions diverses

Embauche d'un animateur pour 2015/2016 : après en avoir délibéré, le Comité de Direction valide le recours à un animateur par le biais d'un contrat CARED pour l'année 2015/2016, avec 8 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

La réunion est clôturée à 23h45.

Le Président,
Michel BRUN

